NOVEMBRE DECEMBRE 2006

ENTRE NOUS

Bulletin Communal d'Information N°452



Dépôt légal:328/820

Imprimerie Mairie de Thiaville

Directeur de publication: Michel GEORGES

Assistante: Carole SCHMIDT Mise en page: Dominique THIRIET

LES VŒUX DU MAIRE

Chères Thiavilloises, chers Thiavillois,

Le bulletin municipal vient à propos pour me permettre de m'adresser à vous tous à la veille des fêtes de fin d'année.

Tout d'abord, je pense à ceux d'entre vous qui sont alités, qui sont dans une mauvaise passe, pour leur dire toute ma sympathie et l'espoir de les voir se rétablir au plus vite. Et bien sûr ma sensibilité va également à vous qui, toujours plus nombreux, êtes privés d'emploi, menacés par un avenir précaire.

Sachez que je vous soutiens avec mes moyens, même s'ils sont modestes à mon niveau, mais surtout avec ma voix chaque fois que je suis consulté et que je peux me faire entendre pour vous et avec vous.

La trêve de Noël et la Saint Sylvestre vont être là bien vite.

Profitez de ces instants privilégiés de fraternité, de solidarité, pour trouver un peu plus de chaleur avec ceux que vous aimez. C'est ce que je vous souhaite.

Avec le Conseil Municipal, le personnel communal, je vous présente tous nos vœux pour une année 2007 qui réponde au mieux aux espérances de chacun.

Bien sincèrement

Le Maire, Michel GEORGES

Sommaire:

- · Compte rendu du Conseil
- · Tarifs communaux
- · Vie du village
- · Anciens combattants
- Information
- Infos association
- · Clin d'æil
- Infos jeunes



ECHO DU CONSEIL DU 27 OCTOBRE 2006

1- Amortissement du P.L.U.:

La Trésorerie de Baccarat ayant fait savoir que les sommes couvrant les frais d'études et de révision des documents d'urbanisme figurant à l'inventaire communal doivent être amorties, il est décidé que cet amortissement se fera sur une durée de 10 ans dès lors que le Plan Local d'Urbanisme sera réglé dans sa totalité.

2- <u>Contrats d'assurance des risques statutaires</u>

Le Conseil accepte la proposition d'assurance proposée par le Centre de Gestion qui a procédé à une prospection pour le compte de la commune.

Cette assurance prend en charge les salaires du personnel appartenant à la fonction publique territoriale en cas d'arrêt du travail pour maladie. Elle couvre également la maternité et le décès.

3- Programme de coupes 2007

Le Conseil fixe comme suit la destination des coupes 2007 en forêt :

Report de martelage :

Parcelle 27, 2 ha 27, amélioration, 50 m3, hêtre

Parcelle 4, 5 ha, amélioration, 40 m3, hêtre

Parcelle 7, 4 ha 50, amélioration, 40 m3, hêtre

Délivrance pour la commune :

Parcelle 27, 2 ha 47, régénération, 40 m3, hêtre (sanitaire)

Parcelle diverses, 50 ha, coupe sanitaire, 500 m3, hêtre



4- Bail emphytéotique

La commune de Thiaville-sur-Meurthe est propriétaire d'un terrain cadastré ZA59, sis rue du Moulin, d'une emprise de 8.817 m². Le Conseil approuve le principe de la mise à disposition par bail emphytéotique du terrain afin de réaliser un programme de construction de 10 à 15 pavillons.

Maître RENAUD, notaire associé à Lunéville est chargé de la rédaction de l'acte.

ECHO DU CONSEIL DU 1er DECEMBRE 2006

1- Convention ATESAT

Le maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention par la Direction Départementale de l'Équipement à passer entre la Commune et l'État pour l'Aide Technique de l'État aux Collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.).

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

2- Modification budget forêt

Une somme de 3.464 euros est retirée du compte 61524 (entretien et réparation de bois et forêts) pour être affectée au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) afin que la commune puisse procéder au remboursement d'une partie de subvention.

3- <u>Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome</u>

Après avoir accepté les demandes d'entrée et de sortie du syndicat de plusieurs communes, le Conseil s'est prononcé favorablement sur les modifications des statuts.

Le Syndicat exerce de plein droit, aux lieux et places des collectivités membres, la mission de service public du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif :

*Le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées (instruction administrative du dossier relatif à l'assainissement dans le cadre d'un permis de construite et contrôle sur le terrain)

*Le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien des installations existantes.

Il assure également les missions suivantes :

- *Suivi des études diagnostic et de zonage de ses collectivités membres
- *L'expertise technique et juridique auprès des collectivités membres
- *Le conseil pour un bon fonctionnement et un bon entretien des dispositifs et pour la réhabilitation de ces dispositifs auprès des usagers.

4- Demande de subvention

Dans le cadre des travaux au « Pré de la Scie », deux dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement sont déposés auprès des services de l'État :

- l'un pour la sécurisation des carrefours RD158 et RD159 d'un montant de 55.310 € HT.
- l'autre pour l'aménagement de la rue d'un montant de 180.785€ HT.

5- Résultat appel d'offres

L'Entreprise VALANTIN a été déclarée adjudicatrice des travaux du parking de l'école et de la grande salle pour 59.989 € HT.

Tarifs communaux 2007

Cimetière

★Concession trentenaire: 75 €

★Concession 60 ans : 366 €

★Concession cineraire (30 ans): 75 €

★Concession cineraire (60 ans): 150 €

*****Columbarium (30 ans): 600 €

*****Columbarium (60 ans) : 1.200 €

DIVERS

Contrat de nettoyage en forêt : 15,24 €

Traversée de route : 160 €

Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires

Distillation : 1 € le litre

École

Cantine: 3,20 € le ticket

Garderie:

♦1 prestation (soit matin, soit midi, soit le soir) 1,30 €

\$\display 2 \text{ prestations par jour Prix pour la semaine} : 7,30 €

♦3 prestations par jour Prix pour la semaine : 8,85 €

Une remise de 20% est à effectuer pour les familles dont trois enfants restent simultanément à la garderie.

SALLE BIETRY

(délibération du C.M. du 01/12/2006)

| Bénéficiaires | Conditions | Durée de la location | Tarifs | Ventilation | | | |
|---|--|----------------------|---------|----------------|---------------------|----------------------|---------|
| | | | Caution | Prix total | Commune | Comité des Fêtes | |
| | | | | Sans chauffage | Avec chauf- fage | | |
| Municipalité | Occupant prioritaire – Pas de condition | | Néant | Néant | Néant | 0 | 0 |
| Associations de Thiaville et Lachapelle | Associations de Thiaville Suivant planning négocié chaque anet Lachapelle née | | Néant | Néant | Néant | 0 | 0 |
| Habitants de Thiaville et Lachapelle | Suivant disponibilité pour collation après obsèques | | Néant | Néant | Néant | 0 | 0 |
| Habitants de Thiaville et Lachapelle | Selon disponibilité – autre cas | ½j. | 300 € | 40 € | 50 € | 30 € + 10 € | 10 € |
| | | l.j. | 300 € | €0 € | 75 E | 45 E + 15 E | 15 E |
| | | 2 j. | 300 € | 100 € | 130 € | | 25 € |
| Habitants extérieurs à Thiaville - Lachapelle | Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux asso- ciations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning) | iz , | 300 € | 70 € | 80 € | 0 | 17,50 € |
| | | 1j. | 300 € | 150 € | 165 € | 112,50 € + 1537,50 € | 37,50 € |
| Associations et Municipa- Suivant planning lité de LACHAPELLE | Suivant planning | 1. | Néant | 30 € | 45 € | 30 € +15 € | Néant |
| Associations extérieures | Uniquement pour réunions associatives ou réunion de travail excluant toutes activités ou rencontres à caractère lucratif | Réunion | 300 € | 40 € | 50 € | 30 € +10 € | 10 € |
| Autre cas | A la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune | | | | | | |

SALLE BIETRY

(délibération du C.M. du 01/12/2006)

| | | | | | | e e | 9 | (ii) | 17,50 € | 50€ | ant | e | |
|-------------------------|---------------------|---------------------|--|--|--|---|------------------|-----------------|--|---------------------------|---|---|---|
| | Comité des Fêtes | | 0 0 | 0 0 | 0 0 | 30 € + 10 € 10 € | 45 E + 15 E 15 E | 75 € +30 € 25 € | 52,50 € + 10 17, € | 112,50 € + 1537,50 € € | 30 € +15 € Néant | 30 € +10 € 10 € | |
| | Commune | Avec chauf- fage | t. | Néant (| Néant (| 20€ | 75 € · | 130 € | 80 C | 165€ | 45 E | 50€ | |
| Ventilation | Prix total | Sans chauffage | Néant | Néant | Néant | 40 € | €0 € | 100 € | 70 € | 150 € | 30 € | 40 € | |
| Tarifs | Caution | | Néant | Néant | Néant | 300 € | 300 € | 300 € | 300 C | 300 € | Néant | 300 € | |
| Durée de la location | | | _ | | | 1/2 j. 3 | 1 j. 3 | 2 j. 3 | i z z z z z z z z z z z z z z z z z z z | 1j. | lj l | Réunion | |
| Conditions | | | Occupant prioritaire – Pas de condi- tion | Suivant planning négocié chaque an- née | Suivant disponibilité pour collation après obsèques | Selon disponibilité – autre cas | | | Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning) | | | Uniquement pour réunions associati- ves ou réunion de travail excluant tou- tes activités ou rencontres à caractère lucratif | A la discrétion du Maire ou de l'Ad- joint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commine |
| Bénéficiaires | | | Municipalité | Associations de Thiaville Set Lachapelle | Habitants de Thiaville et S Lachapelle a | Habitants de Thiaville et Lachapelle | | | Habitants extérieurs à e Thiaville - Lachapelle p | | Associations et Municipa- Suivant planning lité de LACHAPELLE | Associations extérieures | Autre cas |

Location salle de sports:

Foot (séance d'environ 2 heures) : 12 €

Tennis (séance d'environ 1 heure) : 5 €

Par ailleurs le Conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront reprises dans le budget communal 2007 :

Au CCAS : 26 € par personne de plus de 70 ans Au Comité des Fêtes : 230 € pour sa participation

aux maisons fleuries

A la Musique de Raon : 70 € pour sa prestation du 11 Novembre

A la Caisse des Ecoles : 35 € par an et par élève A la Caisse des Ecoles : 61 € pour affranchissement

Au Souvenir Français: 84 €

Aux établissements scolaires organisant des voyages ou séjours : 16 € par an et par élève

Thiavillois.

REMERCIEMENTS FAMILLE PICARD

Nous adressons nos remerciements à la famille PICARD qui comme tous les ans a joliment décoré les sapins de noël ornent les rues du village



LA VIE DU VILLAGE

Naissances:

Lilou LAXENAIRE est née le 24 octobre à Saint-Dié-des-Vosges.

Tous nos vœux au bébé et nos vives félicitations aux parents.

Nouveaux habitants:

Monsieur BOIS Daniel a emménagé au 20 rue de Bellevue

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue

LES INONDATIONS DE DEBUT OCTOBRE CHEZ NOUS

Si chez nos voisins les inondations ont été parfois dramatiques et en particulier pour les agglomérations traversées par les affluents de la Meurthe, à Thiaville-sur-Meurthe nous avons échappé au pire.

Bien sûr 2 éléments concourent à créer une situation relativement nouvelle ici :

-la construction de la 2X2 voies dont l'ouvrage représente une barrière artificielle aux ruissellements innombrables en provenance des massifs. L'eau étant canalisée maintenant sur les cours d'eau, qui avec ces apports supplémentaires très conséquents en grossissent le débit, les faisant sortir aisément de leurs lits.



- la déforestation n'est pas à négliger non plus depuis le sinistre de décembre 1999 qui a couché des milliers d'arbres qui absorbaient auparavant un volume d'eau considérable.

Entre l'événement de décembre 99, la construction de la voie rapide et aujourd'hui, des aménagements ont été réalisés tant par la SNCF que l'UDAM au passage à niveau 45 (PN45):

-côté SNCF par curage et élargissement de fossés,

-devant l'habitation du PN 45 avec le remplacement des canalisations dégradées, réduisant l'impact des fortes pluies en n'inondant qu'exceptionnellement la chaussée du secteur.

Il reste néanmoins une forte arrivée des eaux des 2 côtés du Lotissement Paradis, rendant très humides les terrains latéraux et s'infiltrant dans les sous sols. Une solution devra consister à créer des fossés ou drains sur les propriétés, qu'elles soient privées ou communales.

Quant au périmètre de Fagnoux, avec une pente relative à son relief, il a subi également l'inondation de caves qui échappaient avant ces dernières années à ce désagrément. En regard des dégâts quasiment inexistants, si ce n'est une période de quelques heures d'anxiété et d'intense fatigue de familles luttant pour limiter avec des moyens rudimentaires contre la montée de l'eau, la commune ne peut prétendre être déclarée sinistrée.

Par contre, des efforts sont à faire :
-d'une part par les collectivités locales pour améliorer le cours d'eau de la Meurthe, qui ne l'a été qu'à partir de Nancy,
-d'autre part les propriétaires riverains du ruisseau des Grands Faings devront s'associer pour se réapproprier un ru mal entretenu sur une portion conséquente de son itinéraire.

Tout ceci est d'abord, comme toujours, une affaire de moyens à réserver pour intervenir encore à améliorer la sécurité et le bien être de tous.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

L'INSEE réalisera du 20 novembre 2006 au 15 janvier 2007 une enquête sur les relations entre santé et vie professionnelle en France auprès de personnes de 20 à 74 ans résidant en France.

Cette étude s'intéresse aux relations entre l'itinéraire professionnel – c'est-à-dire la succession d'emplois, de périodes de chômage, ou d'inactivité ainsi que l'évolution des conditions de travail – et l'évolution de la santé et l'apparition éventuelle de handicaps au cours du temps.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Nombre d'électeurs inscrits : 70

Nombre de votants : 46

Nombre de bulletins blancs et nuls : 8 Nombre de suffrages exprimés : 38

A été élue la seule liste présentée composée de :

Mme CALAIS Isabelle Mme VASILJEVIC Isabelle Mme CORAZZA Brigitte Mme THOMAS Antoinette Mme LINARD Magali M. CUNY Marc

LE COIN DES ANCIENS COMBATTANTS

Le 23 Septembre 2006 à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'A.M.C.(association des Anciens Combattants), des cérémonies se sont déroulées à Paris pour le ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe.

La section de Thiaville/La Chapelle était représentée par le président et les trois membres de la section, messieurs DIVOUX Gilbert porte drapeau, HYPOLITE Pierre et Jean Marie COLIN. C'est à l'issue d'une journée fort agréable que les cérémonies de ravivage ont eu lieu en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

C'est avec une grande fierté que le drapeau des Anciens combattants de Thiaville/La Chapelle flottait dans le ciel parisien entre les mains de son porte drapeau suppléant, notre camarade Gilbert DIVOUX ;

- Pour la petite histoire, rappelons que c'est sous l'Arc qu'ont été rendus les derniers honneurs à de nombreux militaires.
 - En 1920, le corps d'un soldat inconnu mort pendant la première guerre mondiale y est enterré. Trois ans plus tard, une flamme en souvenir des morts de la guerre est allumée près de sa tombe.
- Comme chaque année, les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées à Thiaville en présence de Messieurs les Maires de Thiaville et de Lachapelle, des conseillers municipaux, des sapeurs pompiers, des membres de la section d'anciens combattants, des deux communes et de son porte drapeau.
- Un grand merci à M. et Mme Aurélien GRAFTIAUX pour le don généreux fait à notre caisse à l'occasion de leur mariage; Les membres de la section A.C. leur adressent tous leurs meilleurs vœux de bonheur.

LE PREDIDENT



GENERAL PARADIS

Enfant de Thiaville-sur-Meurthe où il est né en 1741, Joseph PARADIS s'est engagé à 17 ans au régiment des Gardes Lorraines. Lieutenant en 1788, il est nommé général sur le champ de bataille en 1799. Il termine sa carrière comme commandant de la Place d'Anvers en 1804 et se retire à Nancy où il meurt en 1824.

Monsieur Paul Paradis, un de ses lointains parents, publie une deuxième édition de sa biographie, complétée par son portrait, enfin découvert.

L'ouvrage est vendu par souscription au prix de 30 €, port compris. Délai de livraison : 2 semaines.

Se renseigner en mairie.

Fêtes et manifestations 2006/2007 Commune de Thiaville-sur-Meurthe

| Date | Motif | Organisateur | Lieux | | |
|-----------------|--------------------|------------------|-----------------|--|--|
| 5 janvier 2007 | Vœux du Maire | Municipalité | Foyer rural | | |
| 10 février 2007 | Repas | Foyer rural | Foyer rural | | |
| 17 mars 2007 | Soirée Irlandaise | Foyer rural | Foyer rural | | |
| 13 mai 2007 | Vide grenier | Comité des Fêtes | Rues du village | | |
| 16-17 juin 2007 | Fête de la musique | RCM | Foyer rural | | |
| 23 juin 2007 | Kermesse | Ecole | Ecole | | |
| 5 août 2007 | Danse du cog | Club de l'Amitié | Foyer rural | | |

CLIN D'ŒIL

La dure vie des Vosgiens.

CHRONIQUE D'UN HIVER ORDINAIRE

12 août

On a emménagé aujourd'hui dans notre nouvelle maison, dans les Vosges ensoleillées. Cet endroit est vraiment magnifique. Les montagnes sont si majestueuses. Je suis impatient de les voir couvertes de neige.

J'adore cet endroit.

>>

14 octobre

Les Vosges sont l'endroit le plus beau de la planète. Les feuillages passent par toutes les nuances du rouge et de l'orange. Je suis allé en promenade dans ces belles montagnes et j'ai aperçu des cerfs. Ils sont tellement gracieux.

Ce sont sans doute les animaux les plus merveilleux sur terre. J'ai l'impression d'être au paradis.

J'adore cet endroit.

>>

11 novembre

Bientôt l'ouverture de la chasse aux cerfs. J'ai du mal à imaginer qu'on puisse tuer des créatures aussi adorables.

J'espère qu'il va bientôt neiger. J'adore cet endroit.

>>

2 décembre

Il a neigé cette nuit. Au réveil, j'ai vu que tout était recouvert de blanc. On dirait une carte postale.

Nous sommes sortis pour déblayer la neige sur les marches et nous avons dégagé le chemin d'accès à la pelle.

Nous avons fait une bataille de boules de neige (j'ai gagné) mais quand le chasse-neige est passé, nous avons dû reprendre les pelles pour dégager la neige qu'il a poussé dans notre chemin.

Quel endroit merveilleux! J'adore les Vosges.

>>

12 décembre

Encore de la neige cette nuit. J'adore! Le chasse-neige nous a refait une farce en encombrant le chemin.

J'adore cet endroit.

>>

19 décembre

Encore de la neige cette nuit. Je n'ai pas pu aller travailler. Le chemin est obstrué par la neige. Je suis exténué à force de pelleter. Enquiquineur de chasse-neige.

>>

22 décembre

Cette maudite neige est encore tombée toute la nuit. J'ai des ampoules plein les mains à cause de la pelle. Je suis sûr que le chasse-neige est planqué dans le virage et attend que j'aie dégagé le chemin. Le crétin!

>>

25 décembre

Joyeux Noël! Encore cette cochonnerie de neige. Si seulement je pouvais mettre la main sur le vicieux qui conduit le chasse-neige. Ma parole, je lui fais la peau à celui-là! Je me demande pourquoi ils n'ont pas rajouté du sel sur la route pour faire fondre cette glace!

>>

27 décembre

Encore cette m... blanche la nuit dernière. Je suis resté enfermé trois jours, sauf pour dégager le chemin à chaque passage du chasse-neige. Je ne peux plus aller nulle part. La voiture est enfouie sous un tas de neige.

Le gars de la météo dit qu'on doit s'attendre à 25 cm de neige cette nuit. Vous avez une idée de combien de pelletées ça représente 25 cm?

>>

28 décembre

Le météorologue de mes deux s'est foutu dedans. Cette fois c'est plus de 80 cm qu'il est tombé. A ce train là, ça ne fondra pas avant l'été! Le chasse-neige est resté coincé sur la route, et l'autre burne est venue à la porte pour m'emprunter une pelle. Après lui avoir raconté que j'avais déjà bousillé six pelles en dégageant la neige qu'il balançait dans mon allée, je lui ai cassé la dernière qui me restait sur sa sale trombine!

4 janvier

J'ai quand même pu sortir aujourd'hui. Je suis allé au magasin acheter à manger et sur le chemin du retour, un idiot de cerf est venu emplafonner l'avant de la voiture. Il a fait 3000 balles de dégâts. On devrait massacrer toutes ces bestioles. Je croyais que les chasseurs les avaient toutes tuées en novembre.

>>

3 mai

J'ai conduit la voiture au contrôle en ville. Vous me croirez si vous le voulez, la caisse est complètement bouffée par ce satané sel qu'ils ont répandu partout sur la route cet hiver.

10 mai

Les déménageurs sont là. On retourne à Paris. Je n'arrive pas à imaginer que quelqu'un sain d'esprit puisse avoir envie de vivre dans ce pays paumé!!!!!

>>

INFOS JEUNES

Pourquoi les larmes sont-elles salées ? Une deuxième vie pour nos portables !

Les larmes sont également appelées "liquide lacrymal". Celui-ci est produit en permanence et il se répand à la surface de l'œil pour le protéger contre les agressions extérieures comme les poussières. Les larmes contiennent du sel et des "antiseptiques" : ce sont des substances destinées à détruire les microbes. Mais sais-tu d'où vient le sel des larmes ? Lorsque tu manges, ton corps absorbe les nutriments (et les sels minéraux) dont il a besoin. Il évacue ensuite le reste lors de la digestion et les sels minéraux sont transportés par la sueur et par les larmes!

De nombreux déchets peuvent être recyclés...
C'est le cas des déchets électroniques (ordinateur, télévision, portable). L'association Emmaüs lance l'opération "Donnez une seconde vie à votre portable". Elle propose de reprendre les vieux téléphones portables pour les remettre en état et de les revendre ensuite. Cette initiative originale est triplement utile : - elle permet de recycler nos déchets et protège l'environnement.

Elle offre la possibilité aux personnes qui ont peu d'argent de s'offrir un portable.

- enfin, elle donne du travail à des personnes en difficulté. Toi aussi, tu peux participer à cette opération en déposant les portables usagés de ta famille dans le centre Emmaüs le plus proche de chez toi. Plus d'infos :

www.emmaus-france.org

Comment fabrique-t-on la limonade?

La limonade est une boisson sucrée composée de sirop de citron, d'eau et de gaz carbonique. A l'origine, on utilisait du citron pressé à la place du sirop mais on peut aussi employer du sucre caramélisé avec un peu d'orange pour obtenir un "cola". Pour faire ta propre limonade, mélange 4 litres d'eau, 500 grammes de sucre, le zest et le jus d'1 citron non traité. Ajoute une poignée de riz (ou une pincée de bicarbonate de soude) et laisse le tout pendant 3 jours, en remuant chaque jour. Ensuite, tu filtres la limonade et tu la mets en bouteilles, au frais pendant 4 jours. Il ne te reste plus qu'à te régaler!





nAp ccc

Communauté de Communes du Cristal Monsieur le Président Hôtel de veille 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Blâmont le : 12 décembre 2006 Références : ZG/DIV/10/06 Objet projet centre enfouissement

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, un projet de création d'un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers est envisagé sur le territoire de notre Communauté de Communes.

Ce projet rencontre une forte opposition aussi bien de la part des habitants que des élus, et ce, pour plusieurs raisons :

- capacité d'accueil surdimensionnée,
- implantation à proximité d'une fromagerie à label AOC,
- absence de concertation dans le choix du site.

C'est pourquoi les maires des communes de la Communauté de Communes de la Vezouze vont déposer le 18 décembre 2006 une motion au Préfet de Meurthe et Moselle afin d'exprimer leur opposition.

Je vous transmets donc ci-joint pour information une copie de cette motion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P.J.: motion

Gilbert ZIEGER

Président, Communauté

Vezouze

MOTION

Les élus du Canton de Blâmont et de la Communauté de Communes de la Vezouze tiennent à vous faire part, Monsieur le Préfet, de leurs plus vives préoccupations quant aux conséquences de l'implantation éventuelle d'un centre d'enfouissement technique des déchets sur leur territoire, à proximité immédiate de la C.A.L. (Coopérative Agricole Laitière) d'Herbéviller (80 emplois) et des habitations.

Les élus contestent fermement le tonnage annoncé qui dépasse largement les besoins de l'Arrondissement tout entier. En conséquence, ils vous demandent, Monsieur le Préfet, un délai de deux ans avant de rendre votre avis et s'engagent à mener une réflexion et une étude au niveau du Syndicat Mixte du Lunévillois et de vous présenter un projet répondant à leurs besoins.

Les élus concernés se sont engagés à vous présenter leur démission en bloc, à la date butoir du 28 février prochain, s'ils n'obtiennent pas de votre part, un écrit confirmant ce report.

Le Président de l'association des Maires

La Vice-Présidente

Le President de la Communauté de Communes de la Vezouze

Claude BOURA

13overo

Monique ROCH

Gilbert ZIEGER